

Procès-Verbal et recommandations

Réunion du Comité budgétaire de la COI

6 et 7 novembre 2025 à Ebène, Maurice

Les participants :

Membres du Comité budgétaire (CB) présents :

- M. Yacoub Ahamada BACO, pour l'Union des Comores, Président du CB
- Mme. Lori Alibert, pour la République de La France/Réunion.
- Mme. Jeanne Marcelle R.Fanjavololona, pour la République de Madagascar.
- Mlle Sumedha Ramprosand, pour la République de Maurice
- Mlle Laura Odile Ah-Shung, pour la République des Seychelles.

SG-COI présents :

- M. Edgard Razafindravahy, Secrétaire général de la COI
- M. Vicky Cushmajee, Chef de Service Budget et Finance ;
- Mlle. Klervi Congard, Gestionnaire des Ressources Humaines ;
- M. Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- Mme. Christine Stanley, Comptable COI SBF-COI ;
- M. Rudy Ittoo, Spécialiste Budget et finance SBF COI
- Mlle Rochna Devi Pokhun, Assistant comptable SBF-COI ;
- M. Rohan Bholah, Assistant comptable SBF-COI ;
- Mr Bryan Chung Kai To, Coordonnateur SAF et Finance

1. Ouverture de la Réunion

Le Secrétaire général a ouvert la session en soulignant l'importance de cette réunion statutaire, consacrée à l'examen et la validation du budget annuel ainsi qu'à la consolidation de la programmation pluriannuelle de la COI. Il a rappelé la dynamique en cours de renforcement organisationnel du Secrétariat général, notamment la montée en charge progressive des nouveaux postes permanents financés de manière dégressive et progressivement repris par les États membres, ainsi que la nécessité d'assurer la soutenabilité des mesures liées au Statut du personnel. Il a réaffirmé que la solidité, transparence et prévisibilité de la gouvernance financière de la COI constituent un levier majeur de crédibilité institutionnelle et a invité les membres à examiner le budget avec esprit critique et bienveillance, rappelant la forte valeur ajoutée de la COI au regard des effets de levier financiers générés chaque année au bénéfice des États membres.

Une présentation des membres du Comité budgétaire (CB) a été faite en présence du Secrétaire général. Il s'est retiré après cela pour d'autres engagements.



2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été présenté et approuvé par les membres du CB avec des propositions de rajout concernant 2 points :

- Recommandation du Comité d'audit et des risques sur le recrutement du Commissaire aux comptes pour le Secrétariat général pour les années 2025 – 2027
- Indicateurs à prendre en compte dans le montage du budget de la COI et impact budgétaire

3. Points à l'Ordre du Jour

Journée 1

- Situation des engagements et décaissements du budget 2025 au 30 septembre 2025
- Situation des engagements et décaissements des projets de la COI
- l'impact financier lié à la mise en œuvre de certains articles du Statut du personnel, selon les propositions du Comité du personnel, les recommandations des bailleurs et la volonté du Secrétariat général d'harmoniser les avantages sociaux.

Journée 2

- Projet de budget triennal 2026 – 2028
- Présentation sur la situation sur les améliorations du service SBF dans le cadre de Horizon 2030
- Recommandations du Comité budgétaire

4. Situation des engagements du budget 2025 au 30 septembre 2025

La situation financière au 30 septembre 2025 indique un taux de consommation de 56% du budget adopté par le Conseil de la COI. Le taux d'engagement à cette date s'explique principalement en raison de non-recrutement des 10 postes d'assistants aux chargés de mission dont le budget disponible a été reporté pour 2025 vu que le cadre de mise à disposition n'est pas encore finalisé. En outre, des dépenses importantes sont prévues durant le dernier trimestre notamment, la tenue des réunions du comité budgétaire, comité des OPL, financement d'une réunion sur les fonds de la Chine, le paiement du 13^{ème} mois de salaire et boni de productivité en fin d'année, les primes d'assurances, l'achat du véhicule de représentation ainsi que des dépenses en communication (rapport annuel, frais site internet etc) entre autres. Le Secrétariat indique que le taux d'engagement au 31 décembre 2025 est estimé à 87,6% du montant du budget.

Le CB a pris note de la réalisation au 30 septembre 2025 du budget de fonctionnement de la COI et :

- Demande la transmission pour les prochaines réunions du CB, d'un rapport de gestion budgétaire argumenté qui donne une vision d'ensemble de l'exécution budgétaire pour la période, les prévisions, les commentaires sur l'exécution et les écarts, les réallocations budgétaires effectuées etc.
- Félicite le Secrétariat général de la reconstruction du Compte des réserve qui se situe à 283 685 € au 30/9/2025



- Se réjouit que toutes les recettes programmées pour l'année 2025 ont été reçues, notamment les contributions statutaires des Etats membres, la contribution de la République populaire de Chine.

Le Président a souhaité que la gestion du Fonds de réserve soit encadrée par un dispositif précis définissant ses modalités d'utilisation. À cet effet, le Secrétariat a rappelé qu'une Directive d'application relative au Fonds de réserve figure déjà en annexe du Règlement financier de la COI adopté par le 39ème Conseil.

S'agissant du rapport de gestion, le Secrétariat général a indiqué qu'une plateforme budgétaire est actuellement en cours de développement, spécifiquement adaptée aux besoins de la COI, et intégrée avec le logiciel comptable SAGE. Cette plateforme permettra de répondre aux attentes du Comité Budgétaire, en apportant des fonctionnalités avancées de reporting financier, d'analyse d'écarts / de performance, de gestion des circuits d'approbation, ainsi que l'automatisation renforcée des contrôles internes et la consolidation des budgets, y compris avec ceux des projets.

Le rapport sera présenté lors des prochaines réunions trimestrielles du Comité Budgétaire à partir de 2026.

5. Situation des engagements et décaissements des projets de la COI

Le Secrétariat général a présenté, pour la première fois, la situation d'engagement et de décaissement des projets pour lesquels la COI assure la maîtrise d'ouvrage. Le Comité budgétaire a accueilli avec satisfaction la présentation de ces fiches sur les états financiers des projets.

À l'issue des échanges, les membres du Comité budgétaire ont exprimé leurs préoccupations au niveau d'engagements et de décaissements observés sur la majorité des projets dont le taux d'exécution est inférieur à 50% depuis le démarrage du projet. Cette situation peut envoyer un signal négatif aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux Etats membres. Le Comité a souhaité la présence des chargés de mission lors d'une prochaine réunion du comité budgétaire pour effectuer une présentation sur cette problématique.

Le Comité a demandé au Service Budget & Finance (SBF) de fournir, lors des prochaines réunions, des rapports plus détaillés incluant l'analyse des écarts, les causes expliquant les faibles niveaux de décaissement et les mesures correctives envisagées.

Le Secrétariat général a indiqué que des actions ont été engagées afin d'améliorer la performance de suivi des projets, notamment :

- l'affectation d'un agent à temps plein dédié au suivi-évaluation, travaillant sur des indicateurs de performance axés sur les résultats ;
- le renforcement du SBF par le recrutement d'un spécialiste Budget & Finance chargé de développer des outils de pilotage financier des projets ;
- la mise en service prochaine de la plateforme budgétaire, qui contribuera significativement à l'amélioration du suivi.

Le SBF propose de présenter, lors de la prochaine réunion du Comité budgétaire, des rapports analytiques plus complets intégrant ces évolutions. Le Secrétariat général précise par ailleurs que la mise en place des budgets de performance figure également à son agenda de réforme interne.



La Subvention Horizon 2030 contribue financièrement à l'amélioration des services de la COI et au renforcement des capacités du Secrétariat général en vue de l'accréditation aux neuf piliers de l'Union européenne. À titre d'information, la COI est déjà accréditée auprès du Fonds Vert pour le Climat.

Concernant le document relatifs aux retombées financières par pays, le Comité a accueilli favorablement cette initiative, permettant une meilleure valorisation de l'apport de la COI au niveau national. Il est prévu qu'une évaluation socio-économique des retombées des actions de la COI soit lancée dans le cadre de Horizon 2030, afin d'accroître la visibilité par pays sur la valeur ajoutée des interventions de l'organisation.

Enfin, les membres du Comité budgétaire ont relevé la diminution des projets mise en œuvre en 2025-2026 et ont recommandé que la COI mobilise de nouveaux financements, notamment auprès de la BAD et d'autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le développement rapide de nouveaux projets dans le cadre du Fonds Vert pour le Climat, pour lequel la COI dispose désormais d'une accréditation

Par ailleurs, le Comité budgétaire a exprimé le souhait que la COI accélère le recrutement des dix assistants affectés aux chargés de mission, lesquels seront mis à disposition par les États membres. Ces renforts permettront d'appuyer les chargés de mission dans le suivi et le pilotage des projets, renforçant ainsi la capacité de la COI à mobiliser et à utiliser efficacement les fonds alloués par les partenaires techniques et financiers.

6. L'impact financier lié à la mise en œuvre de certains articles du Statut du personnel

Le Secrétariat général a présenté la fiche relative aux impacts financiers liés aux ressources humaines, dans le cadre de la mise en œuvre de certains articles du Statut du Personnel en vigueur, en tenant compte des propositions du Comité du Personnel, des recommandations des bailleurs ainsi que de la volonté du Secrétariat général d'harmoniser les avantages sociaux.

Il a été rappelé que le Comité du Personnel avait formulé plusieurs propositions, mais que la COI n'a retenu que celles jugées pertinentes et méritant d'être considérées.

Après plusieurs échanges, le Comité Budgétaire s'est retiré en huis clos pour délibérer. Les recommandations suivantes ont été adoptées :

1. Le Comité budgétaire prend note de la non-application de l'article 4.2(b) du Statut du personnel relatif à l'avancement annuel d'échelon sous condition d'une évaluation satisfaisante. Estimant cette disposition non soutenable pour les États membres, seuls contributeurs au budget de fonctionnement de la COI (hors contribution de la Chine), le Comité demande au Secrétariat général de proposer une révision de cet article dans le cadre de la mise à jour du Statut du personnel.
Toutefois, à titre exceptionnel, et compte tenu de la non-application de cet article aux cadres — intermédiaires et professionnels — depuis l'entrée en vigueur du Statut du personnel en 2015, ayant entraîné le plafonnement de leurs salaires depuis cette date, le Comité budgétaire accepte un ajustement exceptionnel d'un échelon en 2026 (d'échelon 5 à échelon 6).
2. Les membres du Comité budgétaire reconnaissent la nécessité d'harmoniser les dispositions contractuelles applicables à l'ensemble du personnel en contrat COI



quelle que soit la catégorie professionnelle ou l'équipe de rattachement (Secrétariat général et projets) en matière d'indemnité de fin de contrat. Cette indemnité sera désormais harmonisée et limitée à 1 mois de salaire de base par année de service pour tous les contrats employés COI conformément aux recommandations de l'Union européenne.

3. Pour les autres recommandations présentées, notamment l'octroi d'un billet d'avion tous les deux ans pour les vacances dans les foyers pour les cadres intermédiaires (CI), l'ajustement du plafond de l'indemnité de scolarité de 2 100 € à 3 000 € par an pour les CI, ainsi que le réajustement du taux de l'indemnité de logement de 20 % à 25 % du salaire de base pour les cadres intermédiaires, les membres du Comité Budgétaire, tout en reconnaissant la pertinence de ces demandes, souhaitent qu'ils soient rediscutés et pris en considération lors des prochaines échéances budgétaires (2027-2028).
4. Les membres du Comité Budgétaire prennent note des remarques concernant le modèle d'attribution de l'indemnité de fonction/expatriation pour le personnel cadre et intermédiaire occupant des postes régionaux et soulignent que quel que soit le pays d'origine de l'agent, la rémunération doit rester impartiale.

En outre, le Comité budgétaire encourage le Secrétariat général de la COI dans sa démarche de renforcement du modèle économique de l'Organisation (ex obtention frais de gestion, diversification des sources de financement etc). À cet effet, la réalisation d'une étude sur les mesures d'impacts socio-économiques des activités de la COI dans ses États membres contribuera à éclairer et appuyer cette démarche. Le Comité budgétaire, en collaboration avec le Bureau des OPL, soutiendra et accompagnera cette initiative, le cas échéant auprès des ministères techniques compétents des États membres.

7. Indicateurs et hypothèses à prendre en compte dans le montage du budget de la COI

Le Président a rappelé que, conformément aux termes de référence du Comité budgétaire, il incombe au Secrétariat général de transmettre au Comité l'ensemble des éléments, indicateurs et hypothèses ayant servi à la préparation et au montage financier du budget triennal. La COI a pris note de cela pour les prochains échéances budgétaire.

8. Projet de Budget triennal 2026 - 2028

Au vu des travaux réalisés la veille concernant l'impact financier des mesures RH, le projet de budget triennal initialement soumis à l'examen a été réajusté à la baisse. Il est présenté avec un montant total de 2 466 285 € (+3,74 % par rapport à 2025), dont 2 017 285 € (+8,75 % par rapport au budget 2025) au titre de la contribution statutaire des États membres.

Les différents postes de dépenses ainsi que les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2026 ont été examinés par le Comité budgétaire. La contribution statutaire, ventilée par pays en fonction de la clé de répartition en vigueur, a également été revue.

La COI a précisé que les budgets triennaux intègrent désormais la prise en compte progressive des douze nouveaux postes prévus pour le renforcement de la structure



Les membres du Comité budgétaire ont toutefois souligné les difficultés économiques rencontrées par l'ensemble des États membres et ont exprimé le souhait de contenir davantage la progression budgétaire pour les exercices 2026 à 2028.

À l'issue des échanges, le Comité budgétaire s'est retiré en huis clos pour délibérer. Il a ensuite demandé au Secrétariat général de réviser certains postes à la baisse. Après examen de la nouvelle proposition budgétaire, le Comité budgétaire a approuvé à l'unanimité le budget triennal de la COI pour 2026 - 2028, avec les amendements suivants :

- Transfert d'un montant de 50 000 € du compte des réserves de la COI vers le budget 2026 ;
- Réduction du budget Téléphonie / Internet / Licences e-mail de 40 380 € à 30 000 € ;
- Réduction du budget "Dépenses diverses" de 27 740 € à 17 800 € ;
- Réduction du budget Assurance de 20 000 € à 14 600 € ;
- Réduction du budget Frais de déplacement de 119 000 € à 117 500 € ;
- Fixation du taux d'inflation de 3,8 % (au lieu de 4,8 %), identique à celui de 2026 pour les projections 2027 et 2028.

Sur ces bases:

- le montant total du budget 2026 passe de **€ 2 466 285 à € 2 419 065**
soit + **2,58%** par rapport au budget 2025 et qui est inférieur au taux d'inflation de +3,8%)
- le montant total de la contribution statutaire des EM passe de **€ 2 017 285 à € 1 940 065**, soit +**4,58%** par rapport au budget 2025

Recettes prévisionnelles pour l'année 2026	€
Contribution Statutaire des Etats membres	1 940 065
Dons de la République de Chine	75 000
Trasfert Compte de réserve	50 000
Frais généraux projets COI	174 000
Transfert de crédit du budget 2024 (Top up pour les Assistants Chargés de mission mise à disposition par les Etats membres)	180 000
TOTAL	2 419 065

Contribution statutaire ventilée par Etat membre: Budget 2026 - 2028				
Contribution des Etats membres (total en €)	Budget 2025 (€)	Projet de budget 2026 (€)	Différence (€)	%variation (+/-)
Comores (6%)	111 304	116 404	5 100	+4,58%
France/Réunion (40%)	742 024	776 026	34 002	+4,58%
Madagascar (29%)	537 967	562 619	24 652	+4,58%
Maurice (20%)	371 012	388 013	17 001	+4,58%
Seychelles (5%)	92 753	97 003	4 250	+4,58%
TOTAL	1 855 060	1 940 065	85 005	+4,58%

Le budget triennal 2026 – 2028 détaillé par chapitre et poste budgétaire est présenté en **annexe 1** du présent procès-verbal. Il est rappelé que les budgets 2027 et 2028 sont à titre indicatifs.

Le Comité budgétaire recommande au Conseil des ministres de la COI, l'adoption du budget 2026 de la COI à hauteur de **€ 2 419 065** dont **€ 1 940 065** comme contribution statutaire des Etats membres.

9. Contrat du Commissaire aux Comptes pour le Secrétariat général pour les années 2025-2027

Le Secrétariat général a rappelé que ce point avait été examiné lors de la réunion du Comité Audit et Risque, dont les membres ont recommandé son inscription à l'ordre du jour du Comité budgétaire, dans la mesure où un budget additionnel est requis pour l'exercice 2026.

En effet, l'offre classé en premier nécessite un budget additionnel d'environ 5000€. Compte tenu de l'urgence de procéder à la nomination d'un auditeur externe afin de respecter les échéances de validation des états financiers 2025 conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier de la COI, le CAR a proposé aux instances de la COI (OPL et Conseil) de valider la nomination d'Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2027 et a invité le Comité budgétaire à identifier les ressources financières nécessaires pour permettre la contractualisation rapide avec le cabinet.

Les membres du Comité budgétaire, après avoir examiné le projet de budget 2026, ont donné leur accord pour intégrer les coûts nécessaires dans le budget triennal de la COI.

Cey *et* *est* *le*

10. Clôture de la Réunion

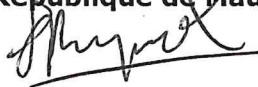
La réunion du Comité budgétaire s'est terminée à 16h00.

Ebène le 7 novembre 2025

M. Yacoob Ahamada Baco
pour l'Union des Comores.
Président du Comité Budgétaire



Mlle Sumedha Ramprosand
pour la République de Maurice.
Budgétaire




Mlle Laura Odile Ah-Shung,
pour la République des Seychelles

Mme. Jeanne Marcelle R. Fanjavololona
pour la République de Madagascar.



Mme. Lori ALIBERT
**pour la République de La
France/Réunion.**
Vice-Président du Comité

Lori
ALIBERT

Signature
numérique de
Lori ALIBERT
Date : 2025.11.07
16:09:00 +04'00'

BUDGET TRIENNAL 2026 -2028

	PROJECTION BUDGETAIRE		
	2 026	2 027	2 028
	EUR	EUR	EUR
CHAPITRE 1: PERSONNELLE			
Personnel Cadre			
Salaires Base	492 226	510 931	530 346
Indemnité d'expatriation	88 601	106 440	114 795
Indemnité de Logement	123 056	127 733	132 586
Indemnité de Représentation	16 827	17 466	18 130
Indemnité de fin contrat	7 600		50 361
Indemnité de retraites	24 612	25 547	26 517
Prévoyance de Maladie	49 222	51 093	53 035
indemnité de transport	30 240	30 240	30 240
Indemnité de telephone	5 400	5 400	5 400
Indemnité de scolarité	29 400	29 400	29 400
Frais voyage congé pays d'origine		8 700	0
Indemnité d'Installation	42 489		54 018
TOTAL 1.1	909 672	912 949	1 044 828
Personnel cadre intermédiaire			
Salaires Base	361 068	411 810	465 426
Indemnité d'expatriation	27 160	45 203	50 017
Indemnité de Logement	36 214	46 362	57 085
Indemnité de fin contrat			
Indemnité de retraites	9 053	11 591	14 271
Prévoyance de Maladie	18 107	23 181	28 543
indemnité de transport	30 240	37 800	45 360
Indemnité de scolarité	10 500	18 000	24 000
Indemnité d'Installation			
Frais voyage congé pays d'origine	0	5 000	
TOTAL 1.2	492 342	598 946	684 702
Personnel d'appui			
Salaires Base	195 489	232 102	260 496
Prime de productivité	15 038	17 854	20 038
Indemnité de fin contrat			
Indemnité de retraites	9 775	11 605	13 025
Prévoyance de Maladie	19 549	23 210	26 050
indemnité de transport	13 260	14 820	15 600
Indemnité divers (uniforme, tel)	2 550	3 100	3 150
Heures supplémentaires	6 240	6 500	6 500
TOTAL 1.3	261 900	309 191	344 859
Autre changes personnel			
Prestations de services - contrat expertise/temporaire	83 600	88 000	89 000
Cotisations de charges sociales du personnel	29 712	30 000	31 000
Formation du personnel	950	2 750	2 750
TOTAL 1.4	114 262	120 750	122 750

Cey

af

est

est

CHAPITRE 2: FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
Communications			
Télécopie/e-mail et internet	30 000	32 000	34 000
Lettres	1 200	1 200	1 200
Autres frais d'expéditions	600	800	800
Appels téléphoniques locaux	15 100	15 100	15 100
Appels téléphoniques internationaux	6 960	6 960	6 960
TOTAL 2.1	53 860	56 060	58 060
Bureaux			
Electricité	20 400	21 000	21 500
Eau	2 400	2 500	2 600
Entretien -Matériels/Equipements et locaux	9 600	9 600	9 600
Contrats Maintenance	6 000	6 000	6 000
TOTAL 2.2	38 400	39 100	39 700
Frais de Fonctionnement			
Fournitures consommables	4 680	4 700	4 750
Fournitures de Bureau	16 500	16 500	16 500
Autres Frais de Fonctionnement	10 000	10 000	10 000
Abonnements, acquisitions	16 350	18 000	18 000
Réception	14 400	11 400	11 400
Frais Bancaires	18 000	18 200	18 400
TOTAL 2.3	79 930	78 800	79 050
Véhicules de Service			
Achat d'Essence	10 800	11 700	11 700
Dépenses Diverses	7 000	10 000	10 000
TOTAL 2.4	17 800	21 700	21 700
Assurances			
Locaux du Secrétariat	1 000	1 000	1 000
Mobiliers, Equipements	2 000	2 000	2 000
Accident de Travail et voyages	4 600	5 000	5 000
Accident Individuel	2 000	7 000	7 000
Véhicules de Service	5 000	5 000	5 000
TOTAL 2.5	14 600	20 000	20 000
CHAPITRE 3 : FRAIS DE DEPLACEMENT SG COI			
Frais de séjour	47 500	47 500	47 500
Transport	70 000	70 000	70 000
TOTAL 3	117 500	117 500	117 500
CHAPITRE 4: CONTROLE DES COMPTES			
Vérification Audit	13 589	13 589	13 859
TOTAL 4	13 589	13 589	13 859
CHAPITRE 5: COMMUNICATIONS EXTERNES			
Communication et visibilité	3 450	5 000	5 000
Abonnement, licences, logiciels, site internet	4 760	5 000	5 000
TOTAL 5	8 210	10 000	10 000
CHAPITRE 7: CONTREPARTIE PROJETS COI			
Fonctionnement des projets	198 000	180 000	180 000
TOTAL 7	198 000	180 000	180 000
CHAPITRE 8: FRAIS DE DEPLACEMENT OPL			
Transport	21 000	22 000	22 000
Frais de séjour	15 000	15 000	15 000
TOTAL 8	36 000	37 000	37 000
CHAPITRE 9: DEPENSES EXCEPTIONNELLES			
Frais de colloques, séminaires, conférences	63 000	64 000	64 000
TOTAL 9	63 000	64 000	64 000
CHAPITRE 6: IMMOBILISATION			
Logiciels	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0
Matériel de bureau et matériel informatique	0	0	0
Mobilier	0	0	0
AMMORTISSEMENT IMMOBILISATION	0	0	0
TOTAL 6	0	0	0
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2 419 065	2 579 586	2 838 008

Cuf

af

est

PD